



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 09 JUILLET 2009 A 19H00

### Liste des présents

<b>Communes</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Suppléants</b>
HERMERSWILLER	Jean-Marie SCHWARTZMANN	
HOFFEN	Raymond ROTH Jacques SCHULER	
HOHWILLER	Ernest ROTT	
KEFFENACH	Alfred SCHNEIDER Pascale LUDWIG	
LEITERSWILLER	Thierry KOCHER	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN Jean-Marc ZACHER	
RETSCHWILLER	Charles GRAF	
SCHOENENBOURG	Jean-Pierre SCHEIDT Dominique WEISHAAR	
SOULTZ S/S FORETS	Pierre MAMMOSSER Denise EHRHARD Lucienne HAAS Marie-José SCHALLER	
SURBOURG	Christophe SCHARREBERGER Olivier ROUX Charles DIRGALA	

Elus présents : 19

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le jeudi 09 juillet à 19h00 au siège à Hohwiller. L'ordre du jour comportait dix points :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 26 mai 2009.
2. Périscolaire : Validation de la nouvelle convention et proposition des tarifs 2009-2010.
3. Adoption du contrat de maintenance pour les multisports.
4. ZA : décision aide (Alsabail), information sur les différents projets.
5. Proposition de règlement intérieur pour l'élaboration des PLU.
6. Décision concernant la poursuite de l'étude pour la Géothermie.
7. Informations sur le SIG.
8. Devis revêtement local fleurs et garage du siège.
9. Devis calvaires.
10. Divers.

**Point un de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la réunion du 26 mai 2009 :**

Le Conseil Communautaire, adopte par 15 voix et 3 abstentions (pour cause d'absence), le compte rendu de la séance du 26 mai 2009.

**Point deux de l'ordre du jour : Périscolaire : Validation de la nouvelle convention et proposition des tarifs 2009-2010 :**

- 1) Le Président informe le Conseil Communautaire qu'un projet de convention de gestion accueil périscolaire et ALSH a été élaboré avec les responsables de l'AGF (Association Générale des Familles) en remplacement de la précédente convention arrivant à échéance le 31 août 2009. Il donne lecture de ce projet et insiste sur les changements proposés, notamment sur l'âge retenu concernant l'accueil. M. Pierre MAMMOSSER intervient pour apporter des précisions supplémentaires sur l'accueil des enfants dès 4 ans. Il propose de réserver un certain nombre de places aux enfants issus de la Commune de Soultz-sous-Forêts-Hohwiller étant donné que la navette régulière fonctionne et ne nécessite aucun aménagement supplémentaire. Il s'engage également au nom de la commune de Soultz-sous-Forêts à prendre en charge le surcoût occasionné par cette opération. Le Président propose de se concerter prochainement afin de définir le nombre de places à réserver pour cette catégorie d'enfants et suggère de rédiger un règlement intérieur. Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la nouvelle convention et autorise le Président à la signer.
- 2) Le Président demande aux élus de se prononcer sur les nouveaux barèmes des participations familiales présentés par l'AGF. L'Association propose une augmentation de 2% ou de 3 %. Après discussion, le Conseil à l'unanimité, opte pour une hausse de 2% pour la période allant de septembre 2009 à août 2010.
- 3) Le Président présente aux membres le budget de l'exercice 2009 préconisé par l'AGF, concernant le Relais d'Assistantes Maternelles des Communautés de Communes du Hattgau-Soultzerland. Ainsi le montant total des charges s'élève à 52 270,00 € dont 50 % sont pris en charge par la Communauté de Communes du Soultzerland, soit un montant de 26 135,00 €. Le Conseil approuve à l'unanimité le budget du RAM.

**Point trois de l'ordre du jour : Adoption du Contrat de maintenance pour les multisports :**

Le Président rappelle au Conseil que lors de la dernière séance, il avait été décidé de se renseigner sur le coût d'un contrat d'entretien pour les terrains multisports. Actuellement un seul devis a été réceptionné au siège. Le Président propose donc de contacter encore un autre prestataire pour se positionner.

**Point quatre de l'ordre du jour : ZA : décision aide (ALSABAIL), information sur les différents projets :**

- 1) Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une rencontre avait été organisée avec un responsable " d' Alsabail " en date du 04 juin 2009. IL rappelle que cet organisme a été crée en 1972 à l'initiative des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et qu'il a pour vocation, le financement en immobilier d'entreprise. Ainsi, la Communauté de Communes pourrait apporter son soutien financier à un projet éligible aux aides apportées par cet organisme sous forme d'avances remboursables, à savoir un prêt à taux zéro. Le Conseil décide de ne pas soutenir financièrement ce type de projet
- 2) Le Président s'adresse aux conseillers communautaires pour leur demander de se prononcer sur la vente de plusieurs terrains devant être consenties au profit de la :
  - SARL GARAGE SIFFIRD GAESTEL, représentée par M. Marc SIFFRID, le terrain : Section 37 n° 521/211 d'une superficie totale de 30,40 ares au prix HT de 3 100,00 € l'are viabilisé soit un montant total HT de 94 240,00 € correspondant à 112 711,04 € TTC.
  - SCI NONO , représentée par M. et Mme Claude BRAEUNER, le terrain : Section 37 n° 520/211 d'une superficie de 33,12 ares au prix HT de 3 100,00 € l'are viabilisé soit un montant total HT de 102 672,00 € correspondant à 122 795,71 € TTC.
  - SCI SILOXANE , représentée par MM Thierry GUIGNIER, Martin WATRIGANT, Sébastien NOBILI le terrain : Section 37 n° 526/211 d'une superficie de 33,25 ares au prix HT de 2 900,00 € l'are viabilisé soit un montant total HT de 96 425,00 € HT € correspondant à 115 324,30 € TTC.
  - SCI DES PRES, représentée par M. Claude BAEHREL gérant, le terrain : Section 37 n° 527/211 d'une superficie de 21,43 ares au prix HT de 2 900,00 € l'are viabilisé soit un montant total HT de 62 147,00 € correspondant à 74 327,81 € TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la vente de ces terrains et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

**Point cinq de l'ordre du jour : Proposition d'un règlement intérieur pour l'élaboration des PLU :**

Le Président donne lecture du règlement intérieur concernant le PLU. M. MAMMOSSER propose de d'y rajouter un point. Après modification, le Conseil Communautaire valide le règlement intérieur. (Cf. annexe 1 du présent compte rendu).

**Point six de l'ordre du jour : Décision concernant la poursuite de l'étude pour la Géothermie :**

Le Président rappelle aux élus que le Bureau d'études ARCESSOR avait été retenu dans le cadre d'une étude pour la géothermie. Leur mission a débuté le 9 octobre 2007 et comportait 3 phases.

- 1) Identification des industries pouvant utiliser dans leur processus de fabrication eau chaude ou vapeur entre 120°C et 140°C.
- 2) Parmi les clients potentiels quels sont ceux qui apporteraient le plus de valeur ajoutée.
- 3) Déterminer les plans d'actions, les promotions, les démarches intégrées à mettre en œuvre.

Cette étude devait normalement se terminer le 11 février 2008. Ainsi au cours des différents échanges qui ont eu lieu et à l'issue du comité de pilotage du mois de juin 2008, il avait été décidé de clore cette étude techniquement et financièrement. Cette demande est restée vaine.

Le Conseil propose donc d'informer officiellement le BE de l'arrêt de la mission ainsi que du remboursement des frais engagés et fixe la durée d'amortissement à 1 an.

Point sept de l'ordre du jour : Informations sur le SIG :

Le Président rappelle aux élus que le SIG (Système d'information géographique) permet à partir de diverses sources, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement. Dans ce cadre, le Président propose de faire réaliser une étude préalable. Celle-ci permettra d'une part d'apporter à la collectivité les éléments techniques, organisationnels et financiers mais également d'identifier les futurs usages et utilisateurs du système et de bien dimensionner le projet selon les moyens humains et financiers. Par ailleurs, l'aide du Conseil Général est soumise à la réalisation de cette étude. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de confier cette étude à un prestataire extérieur.

Le Président informe également les élus que le Département envisage de faire l'acquisition d'une nouvelle couverture de photographies aériennes pour l'été 2010. C'est à ce titre, qu'il demande aux membres de se prononcer soit sur la " Prestation de base " ou sur des prestations plus spécifiques. Après discussion, les membres portent leur choix sur la formule de " Prestation de base " qui donnera lieu à une orthophotographie répondant aux besoins courants de la Communauté de Communes. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Point huit de l'ordre du jour : Devis revêtement " local fleurs " et garage du siège :

Le Président présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Muller & Fils basée à Hoffen pour des travaux de dallage dans le " local fleurs " et le garage au siège à Hohwiller. Le montant s'élève à 1 781,12 € HT. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette offre.

Point neuf de l'ordre du jour : Devis calvaires :

Le Président soumet aux élus les devis émanant d'un artiste sculpteur concernant la réfection de calvaires. Après discussion et analyse des différentes offres, il a été proposé de consulter encore une autre entreprise pour se positionner définitivement.

Point dix de l'ordre du jour : DIVERS :

- 1) Devis Groupama :** Le Président informe le Conseil que l'assureur Groupama Alsace a été sollicité par la Communauté de Communes dans le cadre du réajustement des garanties responsabilité civile en qualité de propriétaire des aires de jeux et plates formes multisports. Le montant annuel de la cotisation correspondant à cette nouvelle garantie s'élève à 138,00 €. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adhère à cette proposition.
- 2) Installation WIFI :** Le Président porte à la connaissance des élus que l'installation d'un point d'accès WIFI est indispensable pour le fonctionnement du Relais d'Assistante Maternelle. Le montant du devis présenté par la société Web'in s'élève à 175,00 € hors frais d'installation. Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'offre proposée.
- 3) Location sono au Conseil de Fabrique :** Le Président informe les élus qu'une demande avait été faite par un Conseil de Fabrique concernant le coût d'utilisation de la sono. Il a été décidé de mettre à disposition gracieusement le matériel non seulement aux conseils de fabrique mais également de l'étendre à l'ensemble des entités religieuses.

**Prochaine réunion : 14 septembre 2009 à 19 heures.**

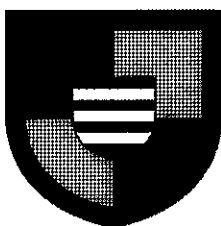
**Veillez afficher le compte rendu en Mairie**

Le Président de la Communauté de Communes du Sultzerland  
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance  
Madame Annick KNOLL

## Annexe 1

Communauté de Communes  
du  
Sultzterland



# REGLEMENT INTERIEUR

## REVISION ET ELABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

### PREAMBULE :

Lors du Conseil Communautaire du 30 novembre 2004, la Communauté de Communes du Sultzterland a décidé de se doter d'une compétence supplémentaire et d'ajouter parmi ses compétences obligatoires dans la rubrique « Aménagement de l'espace » l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme.

L'arrêté du 31 août 2006 définit la compétence comme suit :

« *Elaboration, mise à jour et suivi des documents d'urbanisme suivants : Schéma de Cohérence Territoriaux ainsi qu'un schéma de secteur, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)* ».

Ce présent règlement a pour objectif de fixer les principes et les modalités pratiques du travail d'élaboration / révision de Plans Locaux d'Urbanisme entre les Communes et la Communauté de Communes du Sultzterland.

### MODE DE FONCTIONNEMENT :

- Le travail d'élaboration / de révision des Plans Locaux d'Urbanisme est réalisé en commune par la commission « PLU communale ».
- A chaque étape nécessitant une validation, la commune présentera un projet à la Communauté de Communes du Sultzterland qui entérinera la proposition communale.
- La définition des enjeux intercommunaux est réalisée en Communauté de Communes par la commission « PLU intercommunale ».
- La commission « PLU intercommunale » veillera à la cohérence des projets de PLU concernant les enjeux intercommunaux mais aussi des enjeux transversaux identifiés par les différentes communes et devant trouver une solution à l'échelle intercommunale.
- La Communauté de Communes du Sultzterland n'interviendra dans les décisions que sur les sujets constituant des enjeux intercommunaux.
- Toutes les procédures liées aux Plans Locaux d'Urbanisme (élaborations, révisions simplifiées, modifications,...) sont de la compétence de la Communauté de Communes du Sultzterland.
- Les modifications et révisions des documents existants sont du ressort de la commune jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010.